

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023-06-126

29 juin 2023

Affectation des disponibilités excédentaires constatées au titre de l'exercice 2022 auprès des OPCO, des FAF de non-salariés et des associations Transitions Pro

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 39,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 83,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6332-27 à R. 6332-29, D. 6323-21-1 et R. 6332-77-1,

Vu le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, notamment son article 1,

Vu le décret n° 2022-956 du 29 juin 2022 relatif à la formation professionnelle des travailleurs indépendants, notamment son article 1,

Vu le décret n°2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, notamment son article 10,

Vu le règlement intérieur de la Commission Audit et finances, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 29 juin 2023,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve l'affectation des disponibilités excédentaires au titre de l'exercice 2022 ci-annexée.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,
Le 29 juin 2023

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration



Annexe - affectation détaillée des disponibilités excédentaires au titre de l'exercice 2022

1. Affectation des disponibilités excédentaires aux associations Transitions Pro :

Transitions Pro	Montant des disponibilités excédentaires affectées
Transitions Pro Auvergne-Rhône-Alpes	13 384 003
Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté	3 616 897
Transitions Pro Bretagne	4 248 361
Transitions Pro Centre-Val de Loire	3 530 020
Transitions Pro Corsica	399 739
Transitions Pro Grand-Est	7 533 736
Transitions Pro Hauts de France	7 824 020
Transitions Pro Ile de France	36 702 046
Transitions Pro Martinique	407 550
Transitions Pro Normandie	4 544 908
Transitions Pro Nouvelle Aquitaine	6 626 536
Transitions Pro Occitanie	7 871 360
Transitions Pro Pays de la Loire	6 018 568
Transitions Pro Provenances Alpes Côte d'Azur	7 538 596
Transitions Pro Réunion	801 457
	111 047 795

2. Affectation des disponibilités excédentaires aux FAF de non-salariés

FAF TI	Montant des disponibilités excédentaires affectées
FAFCEA	16 268 403
OCAPIAT pour le secteur PCM-CM	455 332
	16 723 735